

Rapport résumé [révisé]¹ du Président de la Réunion annuelle, Madère, Portugal, juin 2009

La 61^{ème} Réunion Annuelle de la Commission Baleinière Internationale (CBI) a eu lieu au Pestana Casino Park Hotel, Madère, du 22 au 25 juin 2009. Elle a été présidée par Bill Hogarth (Etats-Unis) et 71 des 85 gouvernements contractants² y ont pris part. Etaient également présents : des observateurs d'un gouvernement non membre, de cinq organisations intergouvernementales et de 56 organisations non gouvernementales (ONG). Les réunions associées du Comité scientifique et des sous-groupes de la Commission se sont également tenues au même endroit entre le 31 mai et le 18 juin.

Un bref rapport relatant les résultats des principaux points de l'ordre du jour est présenté ci-dessous. Un rapport complet comprenant les discussions de la Commission figurera dans le rapport du président de la 61^{ème} réunion annuelle.

1. ETAT DES STOCKS

Petits rorquals de l'Antarctique

La finalisation des estimations révisées d'abondance circumpolaire pour les petits rorquals de l'Antarctique reste une priorité élevée, dans la mesure où il n'existe toujours pas d'estimation convenue. Les données primaires utilisées sont celles qui ont été recueillies lors des campagnes IWC-IDCR/SOWER³ (1978/79 à 2003/04), lesquelles ont été divisées en trois séries circumpolaires, connues sous le nom de CPI, II et III. Les analyses standard des estimations d'abondance des petits rorquals, effectuées à partir de ces études, ont montré un déclin appréciable entre la série CPII et la série CPIII. Depuis plusieurs années déjà, le Comité scientifique tente d'obtenir des estimations d'abondance à partir d'analyses plus sophistiquées dans le cadre des travaux qu'il mène pour déterminer si ces réductions représentent un réel déclin en termes d'abondance ou s'il existe d'autres explications justifiant ces différences (par exemple, le changement du nombre de baleines dans la banquise située en dehors de la zone étudiée). Cette année, le Comité scientifique a obtenu des estimations d'abondance à partir de deux méthodes différentes, à savoir un modèle standard de probabilité des risques et un modèle spatial. Bien que ces deux méthodes aient toutes deux montré un déclin appréciable entre la CPII et la CPIII, les estimations d'abondance absolues de chaque méthode sont très différentes ; le Comité étudie à présent les raisons qui sous-tendent ces différences. Il espère pouvoir présenter sa meilleure estimation d'abondance lors de la prochaine réunion annuelle de la Commission.

Rorquals communs du Pacifique nord-ouest

Le Comité scientifique a entamé une évaluation en profondeur des rorquals communs du Pacifique Nord-Ouest en 2004, en réaction aux préoccupations sur l'état de conservation du stock 'J' suscitées par les résultats de la *mise en œuvre* du RMP achevée en 2003. C'est un domaine complexe à évaluer, à la fois en termes de structure du stock (au moins quatre hypothèses plausibles existent) et d'estimation d'abondance dans le contexte des prises directes et indirectes (les retraits interviennent davantage dans les aires de migration que d'alimentation). Les deux principaux aspects sur lesquels le Comité s'est penché cette année ont été : (1) l'intégration des estimations d'abondance des petits rorquals communs en Mer de l'Est / Mer du Japon et en Mer Jaune, où le Japon et la république de Corée mènent des campagnes d'observation depuis 2000 et (2) : une nouvelle enquête sur la structure du stock des rorquals communs du Pacifique nord-ouest, y compris des animaux du stock 'J'.

S'agissant de la répartition et de l'abondance, le Comité a examiné l'état d'avancement des travaux en cours afin d'intégrer les estimations d'abondance des campagnes coréennes et japonaises, notamment dans le contexte du stock 'J'. Ceci étant, d'autres travaux sont nécessaires avant de pouvoir accepter les estimations d'abondance pour la Mer Jaune et la Mer de l'Est/Mer du Japon dans l'ensemble.

Elucider les questions de structure des stocks, notamment pour ce qui concerne les hypothèses à utiliser dans les *Essais de Simulation de Mise en Œuvre*, constitue l'un des objectifs du programme de recherche du Japon dans le Pacifique nord (JARPN II – cf. section 7) ainsi qu'une composante importante du travail d'évaluation effectué par le Comité. L'examen des analyses de la structure des stocks JARPN II est une composante importante de

¹ Incluant les résolutions 2009-1 et 2009-2 respectivement, sur les changements climatiques et la prolongation du mandat du « Petit groupe de travail » sur l'avenir de la CBI (cf. sections 9 et 23).

² Au 13 janvier 2010, la CBI comptait 88 Gouvernements Contractants.

³ Décennie internationale de la recherche sur les cétacés / programme de recherche sur les baleines et les écosystèmes de l'océan austral

l'examen du panel indépendant de JARPN II et plusieurs suggestions d'études supplémentaires ont été formulées pour préciser davantage les problèmes liées à la structure des stocks. L'intégration des informations sur la structure des stocks émanant des études japonaises et coréennes constituera une partie importante des travaux futurs.

Les discussions de la Commission sur la manière d'orienter les travaux futurs sur les rorquals communs du Pacifique Nord-Ouest sont prises en compte (cf. chapitre 23).

Rorquals à bosse de l'Hémisphère Sud

Actuellement, le Comité scientifique reconnaît sept stocks reproducteurs (A–G) de rorquals à bosse dans l'hémisphère sud, reliés à des aires d'alimentation de l'Antarctique. Le Comité a achevé son évaluation complète⁴ des stocks reproducteurs A (partie Est de l'Amérique du Sud), D (Australie occidentale) et G (partie ouest de l'Amérique du Sud) en 2006. Depuis, la priorité a été accordée à l'évaluation des stocks reproducteurs B et C au large des côtes de l'Afrique occidentale et orientale respectivement. Les informations présentées au Comité scientifique suggèrent que la structure et le mélange sont complexes pour les deux stocks. L'évaluation du stock reproducteur C a été achevée cette année et il est très satisfaisant de constater que les rorquals à bosse de cette région semblent avoir bien récupéré (au moins à hauteur de 65 % de leurs tailles pré-exploitation). Compte tenu des contraintes de temps, l'examen du stock reproducteur B n'a pas été finalisé et se poursuivra l'année prochaine.

Le Comité scientifique a examiné de nouvelles informations sur les stocks reproducteurs D, E, F et G. Il a convenu d'utiliser l'estimation d'abondance de 21.750 (IC de 95 % : 17.550 - 43.000) pour les animaux du stock D migrant vers le Nord comme meilleure estimation dans toute évaluation future de ce stock.

Le Comité a réaffirmé son soutien au catalogue de photo-identification des rorquals à bosse de l'Antarctique, lequel est très important pour évaluer les rorquals à bosse et compte plus de 3.000 individus.

Rorquals bleus de l'Hémisphère Sud

L'année dernière, le Comité scientifique a achevé une évaluation circumpolaire des rorquals bleus de l'Antarctique et recommandé ce qui suit : (1) examen d'analyses spécifiques à la région afin d'estimer la possibilité d'effectuer des évaluations distinctes pour chaque aire de gestion CBI et (2) collecte de données pertinentes pour procéder à l'évaluation des rorquals bleus non antarctiques. Ces travaux sont en cours. Le Comité s'est réjoui d'avoir obtenu des informations sur les données de photo-identification des rorquals bleus de l'Institut de Recherche sur les Cétacés, lesquelles seront également intégrées dans le catalogue de la CBI basé sur les photographies prises lors des campagnes SOWER.

Baleines grises du Pacifique Nord-Ouest

Le Comité scientifique et la Commission ont, à maintes occasions, fait part de leur profonde préoccupation sur la situation de la baleine grise du Pacifique Ouest, sérieusement menacée. Il s'agit probablement de la population de grands cétacés la plus menacée de disparition à l'échelle de la planète, avec une population avoisinant les 130 individus et seulement près de 23 femelles reproductrices. Les aires d'alimentation principales se situent le long de la côte Nord-Est de l'Île de Sakhaline, où des projets pétroliers et gaziers, existants ou prévus, constituent des menaces graves pour cette population de baleines, en raison des dégâts causés à leur habitat, des collisions avec des navires, des nuisances sonores et des déversements de produits pétroliers (marées noires). L'enchevêtrement des baleines dans les engins de pêche sur l'ensemble de la zone représente également une grave menace pour cette population.

Un nombre considérable de nouvelles informations a été mis à disposition du Comité cette année, notamment le rapport de l'atelier relatif à l'aire de distribution des baleines grises occidentales de l'UICN⁵ qui s'est tenu en septembre 2008 à Tokyo, au Japon (suivi de l'atelier organisé en 2002 par la CBI). L'objectif premier de l'atelier était d'élaborer un plan de conservation visant à réduire à zéro la mortalité anthropogénique. Une série de recommandations en matière de recherche et de conservation a été formulée sur trois domaines généraux : l'état et le suivi ; les menaces et mesures d'atténuation améliorées ; et l'amélioration des connaissances en dehors des aires d'alimentation. Elles seront développées en actions pour le plan de conservation.

Le Comité scientifique a entériné les recommandations de l'atelier de l'UICN, sur lesquelles il a fondé son conseil de gestion à l'attention de la Commission. Reconnaisant que ce stock fait l'objet d'une série de

⁴ Le Comité définit "l'évaluation complète" comme étant "une évaluation approfondie de l'état des stocks de baleines à la lumière des objectifs et procédures de gestion ...qui ... inclurait l'examen de la taille actuelle des stocks, les tendances récentes des populations, la capacité de charge et la productivité".

⁵ Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

menaces en dehors de son aire d'alimentation, mais que les routes de migration et aires de reproduction restent pratiquement inconnues et que ces informations sont essentielles pour développer des mesures d'atténuation efficaces pour ce stock dans son aire de répartition, le Comité a recommandé la réalisation en 2010 d'un programme de marquage soigneusement conçu dans les aires d'alimentation de Sakhaline. Pour veiller à la mise en œuvre des meilleures pratiques, un groupe de pilotage du Comité en assurera le contrôle. Enfin, le Comité a encouragé l'UICN et la CBI à prêter leur concours aux autorités compétentes dans chacun des Etats de l'aire de répartition pour concevoir des campagnes de sensibilisation du public ciblées et efficaces.

Baleines franches

Baleines franches de l'Hémisphère Sud

Le Comité scientifique a recommandé de poursuivre les études à long terme au large des côtes d'Amérique du Sud, d'Afrique du Sud, d'Australie et de Nouvelle Zélande. Les récents échouages mortels et en masse de baleines franches (principalement de baleineaux) dans l'Est de l'Amérique du Sud ont révélé l'importance particulière de la poursuite des études à long terme.

Baleines franches de l'Atlantique Nord

Ce petit stock (environ 400 individus) est gravement menacé et vulnérable aux collisions avec des navires et aux prises accidentelles dans les filets. Les 39 baleineaux vus en 2009 représentent le plus grand nombre de baleineaux enregistré en une année. Ces informations, couplées aux taux de croissance positifs des dernières années, sont encourageants, mais le Comité reste préoccupé par la mortalité anthropogénique persistante. Il s'est félicité des actions récemment entreprises pour réduire la possibilité de collisions aux Etats-Unis et au Canada et insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts de gestion, surtout ceux liés à l'enchevêtrement dans les engins de pêche. Le Comité scientifique a réitéré sa recommandation qu'il était absolument urgent de déployer tous les efforts possibles afin de réduire à zéro la mortalité anthropogénique de cette population.

Baleines franches du Pacifique Nord

Peu d'informations existent sur les baleines franches du Pacifique Nord, si ce n'est que cette population est probablement constituée de moins de cent individus. Le Comité scientifique a exprimé ses préoccupations par rapport à la taille de cette population et encouragé la mise à disposition d'estimations de marquage-recapture basées sur du matériel génétique et photographique lors de la prochaine réunion annuelle.

2. METHODES DE MISE A MORT DES BALEINES ET AUTRES QUESTIONS LIEES AU BIEN-ETRE

La Commission a examiné le rapport du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et autres questions liées au bien-être, qui s'est réuni le 16 juin. Le groupe de travail a revu les données présentées en réponse à plusieurs résolutions (1997-1, 1999-1, 2001-2) relatives aux baleines tuées (ex. : nombre de baleines tuées, méthodes utilisées, temps écoulé avant la mort) et à l'humanisation des opérations de chasse. Les informations obtenues sur les baleines tuées étaient, entre autres, des données sur l'euthanasie des baleines échouées dont l'état était considéré comme sans espoir de guérison et des données des chasses.

L'année dernière, la Commission a convenu de tenir un atelier sur les question de bien-être liées à l'enchevêtrement de grands cétacés, chargé d'élaborer des directives de traitement des baleines prises dans les filets, y compris des méthodes d'euthanasie dans les cas où cette alternative serait considérée comme la plus appropriée. L'état d'avancement des préparatifs de cet atelier, lequel est prévu du 13 au 15 avril 2010 à Maui, Hawaï, a été examiné.

3. CHASSE ABORIGENE DE SUBSISTANCE

Le Sous-comité sur la chasse aborigène de subsistance s'est réuni le 17 juin pour examiner les travaux du Comité Scientifique sur l'élaboration d'une procédure de gestion de la chasse aborigène de subsistance et présenter à la Commission des conseils sur les limites de captures définies en 2007 pour : (1) les populations de rorquals boréaux des mers de Béring, Tchouktches et Beaufort ; (2) les populations orientales de baleines grises du Pacifique Nord ; (3) les populations de petits rorquals communs et celles des rorquals communs au large du Groenland ; et (4) les populations de baleines à bosse de l'Atlantique nord, au large de Saint Vincent et les Grenadines.

Cette année, le Comité scientifique a reçu de nouvelles informations qui lui ont permis de donner pour la première fois des conseils pour les petits rorquals communs du Groenland occidental. Selon ces conseils, des prises annuelles de 178 individus ne porteraient pas préjudice au stock. S'agissant des autres limites de prises dans le cadre de la chasse aborigène de subsistance, le Comité a indiqué que les limites actuellement en vigueur ne porteront pas préjudice aux stocks.

Tout comme l'année dernière, le Danemark a demandé, au nom du Groenland, l'autorisation de capturer des baleines à bosse. Cette demande, combinée à une proposition de réduction de la prise de petits rorquals du stock du Groenland occidental de 200 à 178 par an, qui portait initialement sur 10 rorquals par an sur une période de trois ans (2010, 2011 et 2012), a été par la suite réduite à 10 rorquals pour l'année 2010 seulement. Les discussions menées au sein de la Commission se sont à nouveau concentrées sur la question de savoir si le Groenland avait prouvé de manière appropriée son 'besoin' de capturer ces baleines (dans le système de la CBI, les pays représentant la chasse aborigène de subsistance doivent apporter à intervalles réguliers à la Commission la preuve de leur besoin de capturer des baleines) ainsi que les facteurs utilisés par le Groenland pour convertir les tonnes de produits comestibles en nombres de baleines. A nouveau, la Commission était divisée sur la demande des prises de baleines à bosse et a décidé de laisser en suspens la question des limites de capture du Groenland jusqu'à la prochaine réunion intersessionnelle. Dans l'intervalle, un petit groupe scientifique planchera sur la question des facteurs de conversion.

Les limites de capture actuellement en vigueur sont les suivantes :

Population de baleines du Groenland du stock des Mers de Béring, Tchouktches et Beaufort (capturées par les populations autochtones des Etats-Unis et de la Fédération de Russie) : Un total allant jusqu'à 280 baleines boréales peut être débarqué au cours de la période 2008-2012, avec un maximum de 67 baleines harponnées au cours d'une année donnée (et jusqu'à 15 harponnages inutilisés pouvant être reportés d'une année sur l'autre).

Baleines grises du Pacifique Nord-Est (capturées par les populations autochtones des Etats-Unis et de la Fédération de Russie) : Un total de captures de 620 baleines est autorisé pour les années 2008-2012 avec un maximum de 140 individus par an

Rorquals à bosse des Caraïbes (capturés par St. Vincent et les Grenadines) : Pour les saisons 2008-2012, le nombre de rorquals à bosse pouvant être capturés par les habitants de Bequia de Saint Vincent et les Grenadines ne dépassera pas 20 individus.

Rorquals communs du Groenland occidental : Le nombre de rorquals harponnés ne dépassera pas 19 individus par an.

Petits rorquals communs du Groenland occidental : Le nombre de rorquals harponnés ne dépassera pas 200 individus par an (et jusqu'à 15 harponnages inutilisés pouvant être reportés d'une année sur l'autre).

Baleines boréales du Groenland occidental : Le nombre de rorquals harponnés ne dépassera pas 2 individus par an (et jusqu'à 2 harponnages inutilisés pouvant être reportés d'une année sur l'autre). Le quota annuel ne sera opérationnel que lorsque la Commission aura reçu l'avis du Comité Scientifique indiquant que les harponnages ne sont pas susceptibles de mettre en danger le stock.

Petits rorquals communs du Groenland oriental : Le nombre de harponnages ne dépassera pas 12 individus par an (jusqu'à 3 harponnages inutilisés pouvant être reportés d'une année sur l'autre).

4. PLAN DE GESTION REVISE (RMS)

Procédure de gestion révisée (RMP)

La RMP a été conçue de manière à définir des limites de prises sûres pour la chasse commerciale aux baleines à fanons, conformément aux objectifs d'exploitation et de conservation de la Commission. Elle a été adoptée par la Commission en 1994. *L'algorithme de limite des captures (CLA)*, utilisé pour déterminer les limites de prises, est au cœur de la RMP. En effet, celle-ci comprend les règles d'utilisation du CLA dans un monde multistocks. Outre les règles sur la manière de définir les limites de prises, elle inclut des directives sur les exigences à observer pour mener des enquêtes et des directives pour collecter et analyser les données requises pour évaluer l'état d'une population. La *Mise en œuvre* de la RMP pour une espèce particulière et une région donnée est la manière dont le Comité s'assure qu'une approche testée sur un plan générique peut être appliquée sans risque dans un cas particulier.

Les discussions du Comité ont été divisées en trois parties : les considérations générales, le processus de *mise en œuvre* et l'estimation des prises accessoires et autres causes de mortalité induite par l'homme.

Considérations générales

Une tâche majeure du Comité scientifique a été de réévaluer la gamme de valeurs utilisées pour le taux d'exploitation maximum soutenable (MSYR). Le MSYR se rapporte à la productivité des stocks et aux valeurs de productivité utilisées pour tester la robustesse de la RMP par rapport à l'incertitude. Trois aspects majeurs ont émergé de la réunion intersessionnelle, à savoir : l'utilisation de modèles de population intégrant la variation

environnementale, une méta-analyse des informations disponibles relativement au MSYR applicable aux baleines à fanons, et la manière dont les informations peuvent affecter la gamme des valeurs plausibles du MSYR dans le contexte de la RMP. Le Comité prévoit finaliser ses discussions sur ces aspects lors de la réunion annuelle de 2010. Il a noté que la discussion sur les amendements du *CLA* ne pourra pas être achevée avant la finalisation de la gamme des MSYR.

Processus de mise en œuvre

La *mise en œuvre* est le processus appliqué par le Comité pour une espèce ou région particulière, pour garantir que les incertitudes clés liées, *entre autres*, à la structure du stock, à l'abondance et aux prises, sont traitées de manière adéquate. Dès que la Commission confirme que le Comité doit aller de l'avant avec le processus de *mise en œuvre*, une série d'étapes doit être observée sur une période de deux ans et couvrir trois réunions annuelles et deux ateliers intersessionnels. Après la *mise en œuvre*, le Comité procède régulièrement à des *revues de mise en œuvre* pour vérifier si de nouvelles informations requièrent une révision des essais de simulation.

Lors de cette réunion annuelle, la *mise en œuvre* a été réalisée pour les rorquals communs de l'Atlantique Nord et une *revue de mise en œuvre* a été effectuée pour les petits rorquals communs de l'Atlantique Nord.

La *revue de mise en œuvre* pour les petits rorquals communs de l'Atlantique Nord s'est concentrée sur deux aspects : (1) les limites de la gestion et (2) les estimations d'abondance. Aucun changement ne s'est avéré nécessaire par rapport aux limites utilisées dans la *revue de mise en œuvre* de 2003. Les estimations d'abondance totale pour la zone sous étude pour la période 2002-2007 de 108.000 (IC de 95 % : 69.200 – 168.500) et de 81.000 (IC de 95 % : 51.900 – 126.400) pour la seule Zone Orientale Moyenne ont été adoptées. Le Comité a recommandé l'utilisation de ces dernières dans le *CLA*. Les estimations étaient conformes à celles de la dernière période d'étude (1996 - 2001), mais elles présentaient toutefois une plus grande incertitude.

Le traitement des aspects en instance liés à la *mise en œuvre* pour la baleine de Bryde du Pacifique Nord-Ouest, à savoir le développement d'un programme de recherche proposé par le Japon en relation avec la structure du stock, est en cours de finalisation.

Estimation des prises accessoires et autres causes de mortalité induite par l'homme

La procédure RMP estime une limite du nombre de retraits non naturels, et pas seulement la limite des prises au titre de la chasse commerciale. Par conséquent, il est important d'estimer le nombre de baleines retirées de leur population par des moyens indirects. Les travaux du Comité scientifique dans ce domaine se sont axés sur : (1) l'estimation des prises accessoires à l'aide des données sur la pêche et des programmes des observateurs (ce qui implique une coopération avec la FAO⁶) et des données génétiques des échantillons disponibles sur le marché ; (2) l'estimation de la mortalité induite par les collisions avec les bateaux. S'agissant du premier point, les discussions se sont concentrées cette année sur les analyses génétiques des échantillons de viande de baleine trouvés sur le marché japonais. Il a été noté que l'accès aux données des registres d'ADN nationaux pouvait, entre autres, aider à améliorer les estimations relatives aux prises accessoires et le Comité a recommandé l'autorisation d'accès au titre de l'accord sur la disponibilité des données.

Pour ce qui est des collisions avec les navires, les travaux relatifs au développement et à l'entretien de la base de données sur les collisions se poursuivent. Les travaux visant à préciser les politiques d'accès et d'échange avec les bases de données nationales seront réalisés pendant la période intersessionnelle. La question des collisions avec les bateaux est également traitée par le Comité de Conservation (cf. chapitre 13).

Le Comité a pris note de l'atelier prévu sur les impacts cumulés des nuisances sonores sous-marines, y compris la pertinence de l'estimation de la mortalité due aux nuisances sonores ; un rapport de l'atelier sera disponible lors de la réunion annuelle de 2010.

Plan de gestion révisé (RMS)

Aucune discussion spécifique n'a eu lieu sur le RMS qui fait, par contre, à présent partie des éléments examinés dans le cadre des discussions sur l'avenir de la CBI (cf. chapitre 23).

5. SANCTUAIRES

Aucune proposition de création d'un nouveau sanctuaire baleinier n'a été présentée au Comité scientifique cette année. Le Comité a examiné un rapport de la première conférence internationale sur les aires protégées pour mammifères marins qui s'est tenue à Hawaï en avril 2009.

⁶ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

Le Comité de Conservation a reçu un rapport sur le suivi acoustique à long terme des baleines à fanons dans le sanctuaire austral et celui de l'océan indien. Un ensemble de données acoustique enregistré sur une année par une station hydroacoustique permanente située à proximité des Îles Crozet a été analysé pour examiner le cycle annuel d'occurrence des baleines à fanons dans la zone, à l'aide d'appels spécifiques à l'espèce. Les résultats suggèrent que cette zone sub-antarctique constitue une aire d'alimentation importante des rorquals bleus.

Bien que la proposition de création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique Sud ait été à l'ordre du jour depuis quelques années, et qu'elle figurait au programme de la Commission, ses co-auteurs ont indiqué que compte tenu des progrès des discussions sur l'avenir de l'organisation (lesquelles portaient aussi sur ce sanctuaire), ils ne demanderaient pas l'adoption d'un amendement des Statuts lors de cette réunion.

6. IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES ET CHASSE DE PETITE ENVERGURE

Le Japon a mentionné à nouveau les préjudices subis par ses quatre communautés locales de chasseurs de baleines (Abashiri, Ayukawa, Wadoura et Taiji) depuis la mise en œuvre du moratoire sur la chasse commerciale. Alors qu'au cours des précédentes années, le Japon avait demandé que sa proposition visant à atténuer ces préjudices soit soumise au vote, il s'est, à l'instar de l'année dernière, abstenu de le faire cette année, compte tenu des progrès constatés dans les discussions sur l'avenir de la CBI.

7. RECHERCHES MENEES AVEC UN PERMIS SCIENTIFIQUE

Examen des résultats à partir des permis existants

Les discussions ont principalement porté cette année sur le rapport de l'atelier d'experts pour évaluer les résultats de JARPN II⁷. Bien qu'ayant été fournis au Comité scientifique, les résultats d'autres programmes (en l'occurrence JARPA II⁸ et le programme islandais dans l'Atlantique nord⁹) n'ont pas été discutés. Ceci étant, le Comité a décidé de procéder à un examen complet du programme islandais en 2011 ou 2012.

S'agissant de l'examen de JARPN II, la nouvelle procédure convenue l'année dernière (désignée par processus 'Annexe P') a été appliquée pour la première fois. Une composante clé de cette nouvelle procédure d'examen est le rôle considérablement réduit des chercheurs. Le panel des 14 scientifiques indépendants s'est réuni au Japon en janvier 2009 pour passer en revue les six premières années du programme de recherche JARPN II. Leurs principales tâches consistaient : (1) à examiner le travail scientifique effectué jusque-là, le comparer aux objectifs énoncés du programme et passer en revue les futurs plans dans le contexte de la probabilité de satisfaire ces objectifs ; (2) à évaluer les techniques utilisées (létales et non létales) ; (3) à évaluer l'adéquation de la taille et conception des échantillons aux fins de recherche ; et (4) à évaluer les effets des prises sur les stocks concernés.

Rapport du panel

Le panel a reconnu l'énorme travail scientifique entrepris durant les six années du programme. Ceci étant, il a également noté sa difficulté à évaluer les progrès initiaux enregistrés par rapport aux objectifs généraux et à long terme exprimés par le programme. Il a recommandé que les programmes à long terme identifient et quantifient des objectifs spécifiques et à court terme, par rapport auxquels il est possible de jauger les progrès enregistrés.

Les recherches relatives à l'écologie alimentaire et la modélisation de l'écosystème ont l'objectif ambitieux de fournir des conseils de gestion multi-espèces. Le panel a noté que qu'il ne fallait pas s'attendre à obtenir de la

⁷ JARPN II est un programme de recherche à long terme essentiellement axé sur l'écologie alimentaire dans le contexte de la contribution à la 'conservation et à l'exploitation durable des ressources marines vivantes du Pacifique nord-ouest, tout particulièrement à l'intérieur de la ZEE du Japon.' Le programme prévoit le prélèvement annuel de 150 petits rorquals, de 50 baleines de Bryde, de 50 rorquals boréals et de 10 cachalots dans le Pacifique nord-ouest

⁸ JARPA II est un programme de recherche de grande envergure dans l'Antarctique qui a débuté au cours de la première années avec une étude de faisabilité sur deux ans durant l'été austral 2005/06. Les objectifs sont définis comme suit par le Japon : (1) suivi de l'écosystème de l'Antarctique ; (2) modélisation de la concurrence entre les espèces de baleines et développement des futurs objectifs de gestion ; (3) détermination des changements temporels et spatiaux dans la structure des stocks ; et (4) amélioration de la procédure de gestion des stocks de petits rorquals de l'Antarctique. JARPA II sera axé sur le petit rorqual, la baleine à bosse et le rorqual commun de l'Antarctique et éventuellement sur d'autres espèces de l'écosystème de l'Antarctique qui représentent les principaux prédateurs du krill antarctique. Au cours de l'étude de faisabilité sur deux ans, un maximum de 850 ± 10 % petits rorquals de l'Antarctique et dix rorquals communs seront tués et échantillonnés au cours de chaque saison. Les tailles des échantillons annuels destinés à la recherche proposée à grande échelle (échantillonnage légal) sont de 850 ± 10 % de petits rorquals de l'Antarctique, 50 baleines à bosse et 50 rorquals communs. Aucune baleine à bosse n'a été prise à ce jour.

⁹ Un permis proposé par l'Islande, essentiellement destiné à des études d'écologie alimentaire, et portant sur le prélèvement de 100 petits rorquals communs, de 100 rorquals communs et de 50 rorquals boréals pour chacune des deux années, avait été présenté lors de la 55ème réunion annuelle en 2003. En fait, l'Islande a délivré des permis pour prélever 38 petits rorquals communs en 2003, 25 petits rorquals en 2004, 39 petits rorquals en 2005, 50 petits rorquals en 2006 et 39 petits rorquals en 2007. La phase d'échantillonnage de ce programme est terminée.

modélisation de l'écosystème des résultats suffisamment fiables pour informer les conseils de gestion, du moins pas au cours des prochaines années et que cela pourrait exiger nettement plus de temps. Il a conclu que bien que des progrès aient été enregistrés, beaucoup plus de travail était requis, notamment sur les estimations des paramètres relatifs aux composantes non cétacés de l'écosystème ainsi que sur les techniques analytiques et de modélisation.

S'agissant de la consommation des proies et des préférences en la matière, le panel a reconnu la grande qualité des travaux entrepris sur le terrain et en laboratoire ; les données sont potentiellement d'une grande valeur pour la modélisation de l'écosystème, à la fois sur le plan générique et qualitatif. Cependant, les préoccupations exprimées par rapport aux analyses menées étaient liées au fait que le panel n'était pas encore convaincu de la fiabilité des estimations présentées sur les taux de consommation des cétacés : de nombreuses recommandations ont été formulées pour améliorer cette composante des travaux. Le panel s'est félicité des travaux réalisés dans le cadre de la modélisation de l'écosystème, en notant toutefois qu'ils n'en étaient que dans leur phase exploratoire. Cependant, il a estimé que l'accent devait davantage être placé sur la modélisation pour que l'objectif énoncé du programme puisse être atteint dans un délai raisonnable. Il a noté que les données obtenues sur les cachalots n'apportaient aucune contribution significative aux modèles de l'écosystème.

S'agissant des travaux relatifs au suivi des polluants chez les cétacés et dans l'écosystème marin, le panel est arrivé à la conclusion que les études réalisées sur les polluants dans le cadre de JARPN II contribuaient de manière valable aux connaissances dans ce domaine et que le programme en cours avait traité ses objectifs ; la poursuite des travaux a été recommandée.

Pour les questions relatives à la structure des stocks, le panel est arrivé à la conclusion que le programme avait produit un large ensemble de données pour tester les hypothèses de structure des stocks des espèces ciblées. Les analyses étaient solides sur le plan de la méthodologie et comparables à celles effectuées dans le cadre des travaux du Comité scientifique de la CBI et à l'extérieur. Le panel a reconnu les difficultés générales liées à l'examen des questions de structure des stocks, tout particulièrement dans le contexte des populations différenciées sur une base hebdomadaire, comme celles de la zone couverte par JARPN II. Ceci étant, il a identifié plusieurs limites aux analyses présentées et formulé des propositions détaillées pour les surmonter. Le panel a convenu que ces analyses génétiques et autres analyses seraient utiles dans la formulation / délimitation des hypothèses à utiliser dans les *Essais de Simulation de Mise en Œuvre* du RMP.

Le panel s'est félicité d'autres aspects du programme, notamment la collecte simultanée de caractéristiques *in situ* de la surface de la mer et de la colonne d'eau pendant les études sur les baleines et les proies, la collecte de données d'observation d'espèces non ciblées et les analyses de leur répartition, ainsi que les études de photo-identification et autres articles de recherche publiés sur la biologie reproductive, la physiologie et la phylogénie des cétacés.

Le panel a également discuté de la relation entre le programme, la CBI et les résolutions de la Commission. S'agissant des recherches sur l'écosystème et les changements environnementaux, le panel a déclaré qu'un grand nombre des objectifs de JARPN II répondaient aux résolutions de la Commission et que, conformément à ce qui avait été demandé dans plusieurs de ces résolutions, les résultats scientifiques avaient été présentés au Comité scientifique sur une série de questions pertinentes.

Le panel a noté que la question de la recherche létale par opposition à la recherche non létale restait controversée, à la fois au sein et en dehors de la CBI. Un facteur essentiel qui contribue à ce débat est le fait qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question scientifique. Les données quantitatives appropriées permettant une parfaite comparaison entre les diverses techniques létales et non létales n'existent pas. Compte tenu de ce manque d'informations et d'autres difficultés, le panel n'a pas pu compléter ce point de son ordre du jour. Il reconnaît toutefois qu'actuellement, certaines données, principalement des données sur le contenu stomacal, ne sont disponibles qu'au travers d'un échantillonnage légal. Le panel a également formulé des recommandations, y compris qu'une évaluation complète du bien-fondé relatif des techniques létales et non létales devait être menée le plus rapidement possible, après achèvement des autres travaux recommandés. Il a précisé la manière dont une telle évaluation devait se dérouler.

Pour ce qui concerne la taille et la conception des échantillons, le panel est arrivé à la conclusion qu'une évaluation complète exigeait des objectifs plus précis et une réponse à la question de savoir si les sources d'incertitude identifiées étaient ou non liées à l'échantillonnage. L'analyse succincte fournie par les chercheurs était insuffisante et le panel a convenu qu'il ne serait pas en mesure de fournir un conseil avisé sur la conception de l'échantillonnage et la taille des échantillons avant achèvement de l'évaluation complète. Un examen approfondi est une tâche d'envergure et le panel a orienté les chercheurs afin qu'ils contribuent à ce processus.

S'agissant de l'évaluation des effets de JARPN II sur l'état des stocks, la CBI ne donne aucune orientation spécifique quant à la manière d'y procéder. Le panel est arrivé à la conclusion que : (1) les informations disponibles offrent une base suffisante pour fournir un conseil sur l'effet des prises des stocks de petits rorquals communs, prévues dans le cadre de JARPN II (le besoin de procéder le plus rapidement possible à une évaluation en profondeur du stock 'J', accompagnée d'une *revue de mise en œuvre* complète pour les petits rorquals du Pacifique nord-ouest a été souligné) ; (2) le niveau de prise ne pose aucun problème aux stocks des baleines de Bryde ; (3) les informations disponibles offrent une base suffisante pour fournir un conseil sur l'effet des prises de rorquals boréaux prévues dans le cadre de JARPN II (la poursuite des travaux a été recommandée). Pour ce qui concerne les cachalots, bien que le panel ait conclu que l'effet sur le stock des prises limitées effectuées dans le cadre de JARPN II était négligeable, il a remis en question la valeur scientifique des prises limitées et non représentatives du programme sur cette espèce.

Enfin, le panel a noté ne pas avoir été en mesure de compléter son examen et indiqué que cela ne sera pas possible avant la prise en compte de plusieurs de ses recommandations. Celles-ci tournaient autour : (1) de la taille des échantillons / conception de l'échantillonnage (y compris le besoin d'énoncer clairement des objectifs et sous-objectifs quantitatifs et d'obtenir des informations quantitatives supplémentaires, à la fois sur les techniques létales et non létales) ; et (2) de l'impact des prises sur les stocks de petits rorquals communs du Pacifique nord et de rorquals boréaux.

Discussion du rapport au sein du Comité scientifique

Tout en estimant que dans l'ensemble, le rapport du panel était équilibré et juste et qu'il contenait des recommandations utiles, dont plusieurs avaient déjà été traitées, les chercheurs ont indiqué ne pas être d'accord avec tous les commentaires ou recommandations. Dans certains cas, pour des raisons de coûts et de logistique, alors que dans d'autres, il s'agissait plus d'objections de principe, comme par exemple, par rapport à la manière d'examiner les effets des prises.

Le Comité scientifique a félicité le panel pour cet examen à la fois critique et constructif. Ceci étant, il a également exprimé sa préoccupation que le panel ne recevait pas toujours les informations et l'orientation nécessaires pour juger de l'état d'avancement du programme, tirer des conclusions sur l'adéquation de la taille des échantillons et évaluer les effets sur deux des stocks (les petits rorquals communs du Pacifique Nord et les rorquals boréaux). Les préoccupations du panel par rapport à la lenteur des progrès sur la modélisation de l'écosystème et sa remise en question sérieuse de la valeur scientifique des petites prises non représentatives de cachalots ont été soulignées par certains membres. Un long débat a eu lieu sur la nécessité de définir davantage d'objectifs et sous-objectifs quantifiés du programme.

Évaluation des résultats de la procédure d'examen des propositions de permis scientifiques

Les discussions du Comité scientifique ont été axées sur des questions liées au choix des membres du panel, à la nécessité de déclarations de 'conflits d'intérêt' et à la présence d'observateurs. Certains membres du Comité se sont prononcés en faveur d'un changement de la terminologie utilisée en 'Annexe P' pour préciser plus clairement qui était en droit de participer et qui observait. D'autres ont reconnu la difficulté d'obtenir un panel que tous considèreraient comme juste et équilibré, en indiquant qu'une annexe plus précise n'améliorerait pas forcément la situation, dans la mesure où la composition du panel dépendait des objectifs scientifiques des recherches envisagées. Le Comité a reconnu que plusieurs considérations importantes avaient été soulignées par rapport à une éventuelle révision de l'annexe P. Compte tenu qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place un panel d'examen lors de la prochaine période intersessionnelle, le Comité a décidé de se donner un temps de réflexion plus long et de discuter d'éventuelles révisions lors de sa réunion en 2010.

8. QUESTIONS DE SECURITE EN MER ET LEURS IMPLICATIONS

Ce point a été inclus à l'ordre du jour à la demande du Japon à la lumière des actes de protestation à nouveau menées par la Sea Shepherd Conservation Society contre les activités de recherche JARPA II dans l'océan austral durant l'été 2008/2009, malgré l'adoption par consensus de résolutions et de déclarations¹⁰ par la CBI.

Tout en soutenant le droit aux formes de protestation légitimes et pacifiques, les gouvernements contractants ont exprimé leur profonde préoccupation au regard d'une éventuelle escalade des confrontations et leur espoir que le problème serait réglé. La responsabilité des Etats du pavillon et des Etats du port à cet égard a été évoquée (et les gouvernements concernés ont fait part des actions entreprises), ainsi que le rôle de l'Organisation Maritime

¹⁰ Résolution 2006-2 sur la sécurité des navires engagés dans des opérations de chasse à la baleine et des activités de recherche sur les baleines ; résolution 2007-2 sur la Sécurité en Mer et la Protection de l'Environnement Marin ; déclaration publiée par la Commission lors de sa réunion intersessionnelle de mars 2008.

Internationale, (OMI) en matière de sécurité en mer. La Commission a demandé au Secrétariat d'écrire à l'OMI pour l'informer des préoccupations profondes de l'ensemble des gouvernements contractants de la CBI sur les implications des activités de protestation menées contre les bâtiments de recherche japonais en océan austral au cours de ces dernières années. Mis à part ces préoccupations quant à la sécurité et l'ordre de la navigation maritime, la Commission est aussi sérieusement préoccupée par les dommages environnementaux susceptibles de découler des confrontations et les capacités de recherche et d'aide limitées dans une zone aussi éloignée (mer de Ross).

9. PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Commission a examiné le rapport du Comité scientifique sur les questions environnementales, y compris les effets des changements climatiques, la modélisation de l'écosystème, la pollution, d'autres aspects liés à l'habitat et SOCER (rapport sur l'état de l'environnement des cétacés).

Le Comité scientifique a fait siennes les recommandations du deuxième atelier de la CBI sur les **changements climatiques** (le premier atelier ayant eut lieu en 1996) qui s'est tenu à Sienne, Italie, en février 2009. Le principal objectif de l'atelier était de déterminer comment les changements climatiques pouvaient affecter les cétacés et comment améliorer les aspects de conservation dans le contexte des changements climatiques décrits dans le 4^{ème} rapport du panel international sur les changements climatiques. La Commission a porté son attention sur les recommandations qui la concernait directement, ainsi que les gouvernements contractants, à savoir (1) que les pays membres de la CBI et organisations concernées prennent au sérieux les effets potentiels des changements climatiques sur les cétacés et qu'ils incluent ces considérations dans leurs initiatives de gestion et de conservation, y compris la mise en œuvre de la limitation des émissions ; (2) que des fonds soient mis à disposition, en vue de poursuivre la collecte de données à long terme, compte tenu de leur grande valeur et (3) que l'accent soit placé sur des études permettant des comparaisons entre des régions différentes, lorsque des données sur un large éventail de composantes de l'écosystème sont disponibles. Le Comité scientifique a également demandé à la Commission d'en appeler instamment aux décideurs politiques, organismes de réglementation et autres parties concernées par la gestion des cétacés d'examiner les effets tertiaires des changements climatiques, en mettant en œuvre des approches d'évaluation des risques appropriées. Il a également recommandé, dans ce contexte, de concevoir des plans de gestion afin de traiter ces impacts, aux côtés des impacts primaires et secondaires. L'atelier de février 2009 a, lui aussi, formulé des recommandations sur les changements climatiques et les petits cétacés (cf. chapitre 11).

Notant, *entre autres*, les décisions prises précédemment par la Commission sur l'impact des changements climatiques sur les cétacés, les ateliers récents organisés et les préoccupations portées sur les impacts négatifs des changements liés au climat sur certaines espèces et populations de cétacés, du moins, la Commission a adopté par consensus la résolution 2009-1 : « Les changements climatiques et autres changements environnementaux et les cétacés » (cf. annexe A).

S'agissant de **modélisation de l'écosystème**, le Comité scientifique a centré ses discussions sur le rapport de l'atelier conjoint CCAMLR/CBI¹¹ d'août 2008, qui visait à passer en revue les données devant être saisies pour les modèles de l'écosystème marin de l'Antarctique. Il a été noté que la description d'importantes composantes de l'écosystème, y compris les calmars, les oiseaux et les salpes restait très lacunaire. Ceci étant, les conclusions de l'atelier devraient faciliter la compréhension des relations écologiques entre les baleines, leurs proies et prédateurs. L'état d'avancement du développement de modèles d'écosystème, notamment pour les Caraïbes, l'Afrique du nord-ouest et l'Atlantique nord-est, a été débattu et les méthodes létales et non létales pour obtenir des données pour la modélisation de l'écosystème ont été brièvement comparées.

Depuis quelques années déjà, le Comité examine les questions liées aux **polluants et cétacés**. La phase 1 de POLLUTION 2000+¹² a été achevée il y a deux ans. Les travaux initiaux de développement de la phase II sont en cours et un atelier se tiendra au cours de l'intersession pour finaliser les plans de la phase II. Le Comité a proposé que la phase II développe un cadre intégré de modélisation et d'évaluation des risques pour évaluer les

¹¹ CCAMLR = Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique.

¹² Le programme Pollution 2000+ de la CBI a été lancé pour étudier les relations de cause à effet entre les polluants et les cétacés. La phase I poursuivait deux objectifs : (1) sélectionner et examiner les biomarqueurs en termes d'exposition aux et/ou d'effets des PCB et (2) valider / calibrer les techniques d'échantillonnage et analytiques. Les résultats de la phase I ont été passés en revue par l'Atelier POLLUTION 2000+ Phase II qui s'est tenu à Barcelone en avril 2007, où un cadre général a été exposé dans ses grandes lignes pour la phase II de POLLUTION 2000+. Les discussions menées sur les études de la phase II depuis cette date ont déterminé le besoin : (1) d'élaborer un cadre permettant de modéliser l'effet des polluants sur les populations de cétacés ; (2) d'identifier les populations de cétacés devant être étudiées au titre de la phase II et (3) de développer un protocole de validation des échantillons des biopsies et d'application de ce protocole à toutes les espèces de grands cétacés sélectionnées.

relations de cause à effet entre les polluants et les cétacés au niveau des populations, que ses travaux soient étendus à de nouvelles espèces et polluants, le cas échéant, et qu'elle poursuive la validation des techniques d'échantillonnage des biopsies pour traiter des questions liées à la pollution, y compris les anciens et nouveaux contaminants préoccupants, ainsi que les indicateurs d'exposition ou d'effets associés. Des discussions ont eu lieu au sein de la Commission sur des éventuels problèmes de santé humaine associés à la consommation de cétacés contaminés par des polluants.

S'agissant des **autres questions liées à l'habitat**, le Comité scientifique a recommandé, entre autres, la poursuite des recherches sur l'impact des générateurs d'énergie renouvelable sur l'environnement marin, de plus en plus répandus, et à mis en place un groupe de correspondance intersessionnel chargé de préparer une discussion sur les effets des sons anthropogéniques sur les cétacés en 2010.

Cette année, le **rapport sur l'état de l'environnement des cétacés** couvrait l'océan Pacifique. L'année prochaine, il se concentrera sur la région arctique.

10. OBSERVATION DES BALEINES

Comité scientifique

Ces dernières années, des preuves ont émergé quant aux effets induits par les perturbations liées à certaines activités d'observation sur les populations de cétacés. Pour traiter la question, une expérience d'observation à grande échelle (LaWE) a été proposée pour aider à décrire les effets de l'observation des baleines, à améliorer la compréhension des mécanismes et à élaborer des mesures d'atténuation. Le Comité a formulé une série de recommandations sur l'évaluation de l'impact à long terme, notamment la nécessité d'un engagement financier, de données de référence permettant des comparaisons après la mise en œuvre des convergences et un engagement faveur d'un cadre de gestion adaptatif, le but étant de promouvoir la traduction des résultats de recherche en plans de gestion. La poursuite d'études à long terme ne doit pas décourager les études axées sur des réponses à court terme.

Le Comité s'est penché sur l'observation des baleines au Portugal (y compris les Îles Açores et Madère), les Îles Canaries et le Détroit de Gibraltar. Il a félicité le gouvernement régional de Madère pour les mesures de gestion récemment prises et encouragé le parlement de Madère à approuver et à mettre en œuvre les réglementations proposées en matière d'observation des baleines. Le Comité a réitéré sa recommandation, à savoir qu'un cadre juridique adéquat doit sous-tendre les codes de conduite sur l'observation des baleines, s'ils se veulent efficaces. Plusieurs autres recommandations relatives à l'observation des baleines ont été formulées, notamment que les gouvernements qui accordent des permis d'observation des baleines allouent un pourcentage des frais à des programmes recherche / d'exécution et qu'un examen de la nature et de l'étendue des plateformes aériennes soit présenté l'année prochaine. Le Comité scientifique s'est félicité du développement d'une base de données en ligne pour suivre les opérations d'observation des baleines et les programmes de collecte des données associés à l'échelle mondiale.

La mise à jour du recueil sur les directives et réglementations en matière d'observation des baleines dans le monde sera accessible sur le site Internet de la CBI.

Comité de conservation

La question de l'observation des baleines a également été abordée par le Comité de conservation, qui a mis l'accent sur les aspects de gestion.

L'année dernière, un groupe de correspondance intersessionnel a été mis en place pour examiner tous les aspects de l'observation des baleines et formuler des recommandations pour tout éventuel atelier futur. Le groupe a identifié trois domaines d'activité / thèmes clés d'intérêt pour la CBI et ses membres, à savoir 'recherche et évaluation', 'gestion et renforcement des capacités' et 'développement'. Le groupe a suggéré que ces domaines d'activité soient décrits comme des objectifs que la Commission pourrait promouvoir dans le temps, dans le cadre d'activités intégrées. Ces objectifs mettraient l'accent sur : (1) l'élaboration d'outils permettant d'évaluer et de comprendre les possibilités de l'observation des baleines tout en évaluant les éventuels risques ; (2) le soutien et la promotion d'une gestion efficace d'activités d'observation des baleines durables, basées sur des résultats scientifiques et (3) la compréhension du potentiel social et économique de l'observation des baleines pour la communauté mondiale.

Le groupe a formulé plusieurs recommandations qui ont été entérinées par le Comité de conservation, notamment : la mise en place d'un groupe de travail permanent sur l'observation des baleines pour préparer, en consultation avec le Comité scientifique, un plan stratégique quinquennal, lequel sera soumis pour examen lors

de la 62^{ème} CBI l'année prochaine ; la tenue d'un atelier intersessionnel fin 2010 pour démarrer le plan stratégique ; et la mise en place d'un petit comité de pilotage pour superviser les préparatifs de l'atelier.

11. AUTRES QUESTIONS DU COMITE SCIENTIFIQUE

Petits cétacés

Cette année, le sujet prioritaire à l'ordre du jour du Comité scientifique était l'examen de la taxonomie, de la structure de population et du statut des dauphins communs. Actuellement, le genre *Delphinus* comprend deux espèces et quatre sous-espèces : le dauphin commun à bec court, *Delphinus delphis delphis*, réparti sur le plateau continental et les eaux pélagiques des océans atlantique et pacifique, le dauphin commun à bec court de la mer noire, *D. delphis ponticus*, le dauphin commun à long bec, *D. capensis capensis*, réparti dans les eaux littorales tropicales et tempérées de l'océan pacifique et de l'océan atlantique sud, et le dauphin commun des Indes, à long bec, *D. capensis tropicalis*, que l'on rencontre en océan indien. Le Comité a convenu qu'en général, compte tenu de l'incertitude relative à la taxonomie, à la structure de la population, alliée à la pauvreté des estimations d'abondance, il était difficile d'évaluer son statut dans de nombreuses régions. Ceci étant, le Comité a exprimé ses préoccupations par rapport au statut des dauphins communs de Méditerranée et réitéré son précédent soutien à un étude synoptique sur l'ensemble du bassin. Il a attiré l'attention sur le nombre important et potentiellement non viable de prises de dauphins communs au Pérou, noté pour la première fois l'année dernière, et exprimé ses préoccupations sur les prises accessoires des pêches dans l'Atlantique Nord-Est et certaines autres régions. Le Comité a recommandé de poursuivre les efforts pour mieux comprendre la structure des stocks et obtenir de meilleures estimations des prises accessoires.

Le Comité scientifique a également examiné les progrès enregistrés sur les recommandations précédentes.

Les actions entreprises par le gouvernement mexicain pour éliminer / réduire les prises accessoires de la vaquita sérieusement menacée d'extinction ont été saluées et la poursuite des efforts visant à suivre l'abondance relative et les tendances a été encouragée. Ceci étant, jusqu'à ce qu'il soit prouvé que le déclin rapide récemment constaté est stoppé et inversé, le Comité réitère son extrême préoccupation sur le statut de la vaquita et recommande vivement que tous les filets maillants soient retirés du Golfe supérieur de Californie immédiatement pour éviter l'extinction de l'espèce. Il a encouragé la communauté internationale, y compris les pays membres de la CBI et les ONG, à prêter leur concours au gouvernement mexicain dans cette tâche.

Compte tenu des niveaux élevés de prises accessoires, des préoccupations ont été exprimées quant au statut de conservation des marsouins communs dans les eaux intérieures danoises et la Baltique. La collecte d'estimations de prises accessoires plus détaillées et la poursuite des études d'abondance ont été encouragées. S'agissant des bélugas et des narvals, des préoccupations ont été exprimées par le passé sur les quotas fixés pour certains stocks de narvals et les niveaux de retrait des bélugas des stocks du Groenland occidental. Cette année, le Comité s'est félicité des nouvelles informations obtenues de la NAMMCO¹³ et de la Commission mixte sur la conservation et la gestion du narval et du béluga, y compris sur une réduction des prises des bélugas au large du Groenland occidental.

Le Comité scientifique s'est dit préoccupé du caractère lacunaire des informations sur les prises de petits cétacés figurant dans les rapports d'activité nationaux et a fait quelques propositions d'amélioration. Il a également exprimé ses préoccupations par rapport : (1) à la durabilité des captures vivantes de dauphins à gros nez dans les Îles Salomon ; (2) aux prises illégales de petits cétacés (ex. : dauphins à bosse, à long bec et à gros nez) au large du Madagascar ; et (3) à la prise communiquée de 340 marsouins de l'Inde dans le Détroit de Corée.

L'atelier de février 2009 sur les changements climatiques (cf. chapitre 9) a recommandé au sous-comité permanent sur les petits cétacés d'examiner plusieurs hypothèses reliant le climat aux trajectoires des populations de petits cétacés, le but étant d'identifier les espèces, zones et possibilités de recherche susceptibles de fournir des informations. Il a été reconnu que les changements climatiques rapides au niveau mondial avaient des implications majeures sur de nombreuses espèces de petits cétacés et que, par conséquent, il était important d'améliorer les connaissances sur la manière dont ces populations y réagissaient. A Madère, un groupe de travail intersessionnel a été mis en place pour poursuivre cette tâche et présenter un rapport l'année prochaine. Ceci peut signifier la tenue d'un atelier pendant l'intersession.

Partenariats de recherche non létale au niveau régional

Le Comité scientifique a reçu un rapport sur une initiative prise par l'Australie pour planifier et mener des recherches exhaustives non létales dans l'océan austral. Il a formulé une série de commentaires, y compris le besoin de fixer des objectifs pour le court et le long terme, et souligné la valeur d'une étude synoptique multi-

¹³ Commission pour les Mammifères Marins de l'Atlantique Nord.

navires coordonnée. Le Comité s'est félicité de cette initiative et de l'engagement permanent de l'Australie vis-à-vis du programme. Il a entériné la démarche générale développée pour le partenariat de recherche dans l'océan austral et se réjouit des futurs rapports sur l'état d'avancement de ce partenariat.

Divers

Les autres points traités par le Comité Scientifique concernaient notamment : les campagnes circumpolaires IDCR/SOWER ; l'état d'avancement des travaux sur la définition des stocks (la connaissance de la structure des populations est essentielle pour donner des conseils sur la conservation et la gestion) ; les tests ADN (méthodes génétiques applicables aux espèces, stocks et identification individuelle, validation séquentielle, collecte et archivage d'échantillons tissulaires provenant de prises et prises accessoires, bases de données de référence et normes de diagnostic des registres ADN) et méthodes de travail.

S'agissant du programme SOWER, la campagne 2009/10 pourrait être la dernière et le gouvernement japonais a été remercié d'avoir à nouveau mis à disposition le navire et l'équipage pour mener à bien ces travaux. Le Comité a indiqué que depuis le démarrage du programme IDCR/SOWER en 1978/79, plus de 4.000 jours-navire et plus de 11 années-navire ont été fournis et 43.000 observations de cétacés réalisées. Ceci a permis des percées dans les techniques d'étude de l'abondance et plus de 1.500 biopsies et photographies de quelques 3.000 individus ont été collectées, aux côtés de milliers d'heures d'enregistrement. Tout en précisant que la campagne 2009/10 pouvait être la dernière des campagnes SOWER, l'initiative japonaise d'un programme de recherche basé sur des campagnes d'observation à grande échelle dans le Pacifique nord a été applaudie.

Un projet de manuel du Comité scientifique a été accueilli favorablement. Il s'agira d'un outil précieux pour les nouveaux membres du Comité scientifique et membres de la Commission. Ce manuel peut être consulté sur le site de la Commission à l'adresse url suivante : (http://www.iwcoffice.org/sci_com/handbook.htm).

12. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Le Comité Scientifique coopère de manière continue avec une série d'organisations, notamment la CMS (Convention sur la Conservation des Espèces Migratoires), l'ASCOBANS (Accord sur la conservation des petits cétacés de la Mer Baltique et de la Mer du Nord), l'ACCOBAMS (Accord sur la conservation des cétacés de la Méditerranée et de la Mer Noire, et de la Zone Atlantique Adjacente), le CIEM (Conseil International pour l'Exploration de la Mer), l'IATTC (Commission interaméricaine du thon tropical), l'ICCAT (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique), la CCAMLR (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique), le GLOBEC de l'Océan austral, la NAMMCO (Commission des Mammifères Marins de l'Atlantique Nord), la FAO (Comité des pêches), la PICES (Organisation pour les sciences marines dans le Pacifique nord), l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et l'ECCO (Commission des cétacés des caraïbes orientales). Les rapports des observateurs/participants de la CBI aux réunions des organisations susmentionnées ont été examinés.

Au sein de la Commission, la Secrétaire a rappelé que l'accord de coopération entre l'OMI et la CBI qui avait été approuvé par le Conseil de l'OMI en juin 2008 sera présenté à l'Assemblée de l'OMI pour approbation finale lors de sa prochaine session en novembre 2009¹⁴. Elle a indiqué que le Secrétariat participait, à présent, en qualité d'observateur, aux réunions du Comité de protection de l'environnement marin de l'OMI. La Secrétaire a également indiqué avoir participé à la 9^{ème} conférence des parties à la CMS, qui s'est tenue à Rome en décembre 2008 et qu'elle avait pris contact avec le Secrétariat de l'OSPAR (Commissions d'Oslo et de Paris).

13. COMITE DE CONSERVATION

Le Comité de conservation s'est réuni le 16 juin. Il a examiné l'état d'avancement dans deux domaines d'activité en cours, à savoir : (1) une enquête sur les baleines grises 'puantes' non comestibles dans la chasse aborigène de subsistance de la Choukotka et (2) les collisions en mer entre les navires et les cétacés. Il a également : (1) reçu un rapport sur les mesures prises au Chili pour protéger les baleines franches du sud ; (2) examiné le rapport du Comité scientifique sur l'observation des baleines et accepté de mettre en place du groupe de travail permanent sur l'observation des baleines (cf. chapitre 10 pour de plus amples précisions) ; (3) reçu des informations sur le suivi acoustique à long terme des baleines à fanons dans les sanctuaires de l'océan austral et de l'océan indien (cf. chapitre 5) ; (4) planché sur le développement des plans de gestion et de conservation ; (5) reçu plusieurs rapports nationaux volontaires sur les activités de conservation des cétacés et (6) au titre du point 'Divers', examiné une proposition de tenue d'un petit atelier intersessionnel sur l'état d'avancement des travaux sur les conséquences des changements climatiques sur les petits cétacés et reçu un rapport sur la première

¹⁴ L'accord a été approuvé en novembre 2009.

conférence internationale sur les aires protégées pour mammifères marins qui s'est tenue à Hawaï en avril 2009. De plus amples précisions sur certains de ces points sont données ci-dessous.

Baleines grises puantes

Il a été indiqué qu'au cours des dix dernières années, le nombre de baleines puantes semblait avoir augmenté. En 2008, dix baleines puantes ont été communiquées, comparé à deux en 2007. Des échantillons de blanc de baleine sont en cours d'analyse (ex. : pour le PBDE, les agents ignifuges et autres classes de polluants organiques persistants) et les résultats devraient être disponibles à la prochaine réunion annuelle.

Collisions

Plusieurs gouvernements contractants ont présenté un rapport sur leurs activités nationales relatives aux collisions entre les navires et les cétacés.

S'agissant du groupe de travail sur les collisions avec les navires (SSWG), des progrès ont été enregistrés dans quatre domaines d'activité principaux depuis l'année dernière, à savoir : (1) la coopération avec l'OMI ; (2) la base de données sur les collisions ; (3) la sensibilisation et (4) la préparation d'un atelier conjoint CBI/ACCOBAMS. Il est à présent possible d'entrer les données dans base de données sur les collisions du site Internet de la CBI et un dossier 'collisions' a été élaboré par la Belgique pour aider à conseiller les marins et éviter les collisions. L'importance d'établir des liens entre les réseaux d'échouement et ceux qui sont au fait des problèmes de collisions a été soulignée. L'atelier conjoint CBI/ACCOBAMS proposé sur la réduction des collisions devant se tenir en septembre 2010 a été approuvé. Ses objectifs seront : (1) d'échanger, d'évaluer et d'analyser les données sur la répartition des cétacés et le trafic maritime ; (2) d'examiner les méthodes de réduction des collisions existantes et (3) d'élaborer des recommandations scientifiques et en matière de conservation ainsi qu'un plan d'action sur deux ans. Sur le plan géographique, l'atelier se concentrera sur la mer Méditerranée et les Îles Canaries.

Plans de gestion et de conservation

L'Australie a présenté sa proposition de procédure visant à faire avancer les plans de gestion et de conservation au sein de la CBI. Ces plans ont pour objectif de fournir à la Commission les outils de gestion pouvant être appliqués pour améliorer les résultats de la conservation au travers de la gestion des activités humaines. Il a été noté que l'année dernière, le Comité scientifique a discuté de l'intégration du développement de plans de conservation dans ses activités. Une démarche en trois temps a été proposée : (1) des actions immédiates pour les populations les plus menacées ; (2) l'élaboration de plans pour les espèces clés et (3) l'établissement d'un mécanisme d'évaluation en continu des besoins de développement de plans de gestion et de conservation. S'agissant du (1), l'Australie a noté la priorité élevée accordée par le Comité scientifique à la prévention de l'extinction des baleines grises du Pacifique Nord (cf. chapitre 1) et proposé que le Comité s'adresse à l'UICN pour des recommandations sur la manière de cibler les ressources pour finaliser le plan. Pour le (2), le Comité scientifique pourrait fournir un conseil scientifique en se basant sur les programmes de revue des espèces de l'UICN. Les informations relatives aux activités humaines et questions géopolitiques pourraient alors être recherchées au niveau des candidats bien placés d'un plan de gestion et de conservation avant qu'une recommandation finale ne soit proposée à la Commission. Pour le (3), un comité de pilotage multidisciplinaire comprenant des scientifiques de la CBI et des gestionnaires de conservation pourrait couvrir les spécifications techniques ; les contributions des programmes nationaux, l'UICN et d'autres sources seront nécessaires pour procéder à une évaluation stratégique.

L'Australie a fait état d'une contribution volontaire pour soutenir le développement et la mise en œuvre des plans de gestion et de conservation. Elle s'inscrira dans une contribution volontaire plus importante en faveur des activités de conservation de la CBI. Le Comité a entériné la création d'un petit groupe de spécialistes pour établir une liste de plans de gestion candidats. Ce groupe inclura l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Chili, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, le R-U et les Etats-Unis, ainsi que des représentants du Comité scientifique. Il présentera son rapport au Comité avant que les priorités ne soient abordées.

14. TRAVAUX FUTURS DU COMITE SCIENTIFIQUE

La Commission a adopté le rapport du Comité scientifique, y compris le plan d'action proposé pour 2009/2010 qui comprend des activités dans les domaines suivants :

- Poursuite des travaux sur la procédure de gestion révisée (RMP), notamment en ce qui concerne les aspects génériques (par exemple, le MSYR) et la finalisation de certains aspects en suspens des *mises en œuvre* et *revues de mises en œuvre* (y compris pour les petits rorquals communs du Pacifique Nord-Ouest – ajoutés lors des discussions sur l'avenir de la CBI lors de la réunion de la Commission – cf. chapitre 23 ci-dessous) ;

- Poursuite des travaux sur l'estimation des prises accessoires et autres sources de mortalité induite par l'homme en vue de leur utilisation dans la procédure de gestion révisée (RMP) ;
- Poursuite des travaux sur le développement d'une ou de plusieurs *SLA* destinés à fournir des conseils de gestion à long terme pour les chasses groenlandaises ; la finalisation de l'évaluation de la méthode de sex-ratio pour évaluer les petits rorquals communs au large du Groenland occidental ; et une *revue de mise en œuvre* des rorquals gris du Pacifique Nord-Est ;
- Examens annuels des données de captures et conseils de gestion pour les stocks de baleines faisant l'objet de prises dans le cadre de la chasse aborigène de subsistance;
- Poursuite des travaux sur les évaluations approfondies, en mettant tout particulièrement l'accent sur la prise d'une décision sur les estimations d'abondance pour les petits rorquals de l'Antarctique, la finalisation des évaluations pour les rorquals à bosse du stock reproducteur B de l'Hémisphère Sud et la préparation de l'évaluation des stocks reproducteurs D, E et F, la poursuite des travaux sur une évaluation spécifique à la région des rorquals bleus de l'Hémisphère Sud ;
- Poursuite des travaux sur la conservation des populations menacées, en mettant l'accent sur les baleines grises occidentales et les baleines franches du nord ;
- Nouvel examen de l'état d'avancement du projet TOSSM (test des modèles de structure spatiale) et le concept de 'stock' dans un contexte de gestion ;
- Poursuite des travaux sur les questions environnementales, en mettant l'accent sur : (1) les plans de la Phase II de POLLUTION 2000+ ; (2) les sons anthropogéniques, en mettant l'accent sur les nuisances sonores dues à la navigation ; (3) l'examen des progrès sur les maladies émergentes et récurrentes affectant les cétacés ; (4) l'examen des progrès enregistrés avec le suivi de l'atelier sur les changements climatiques ; et (5) le rapport SOCER (l'accent étant placé sur les mers polaires de l'Arctique) ;
- Poursuite des travaux sur la modélisation de l'écosystème, notamment : (1) son rôle dans le Comité scientifique et (2) la prise en compte de modèles applicables à l'évaluation de la chasse à la baleine sous permis spécial, ainsi que d'autres modèles d'écosystème pertinents ;
- S'agissant de la chasse à la baleine sous permis scientifique, prise en compte du besoin de réviser la procédure d'examen des propositions de permis scientifiques (Annexe P) et du mécanisme de finalisation de l'examen par le panel de JARPN II ;
- Poursuite des travaux sur des questions liées à l'observation des baleines (whalewatching), y compris : (1) un examen de l'observation des baleines au large de l'Afrique du Nord ; (2) l'évaluation des impacts biologiques de l'observation sur les cétacés ; et (3) l'examen des risques de collisions avec les bateaux d'observation pour les cétacés;
- Poursuite des travaux sur les petits cétacés, y compris l'examen du statut des petits cétacés dans la partie orientale de l'Atlantique Tropical.

15. INFRACTIONS

Le Sous-comité 'Infractions' s'est réuni le 17 juin. Il a examiné : (1) les rapports sur les infractions présentés par les gouvernements contractants pour l'année 2008, y compris les sanctions imposées et le suivi des rapports antérieurs ; (2) l'étendue de la surveillance des opérations baleinières ; (3) les informations communiquées comme requises ou demandées au titre du Chapitre VI des Statuts (ex. : date, durée, espèces, position, longueur, sexe, longueur et sexe des foetus, le cas échéant, les méthodes de mise à mort et le nombre d'animaux harponnés et perdus) ; et (4) la présentation de lois et réglementations nationales. Le Danemark/Groenland, la République de Corée et les Etats-Unis ont communiqué des infractions.

Les prises des pays membres de la CBI pour les saisons 2008 et 2008/2009 figurent en annexe B.

16. SESSION AVEC LES ONG

Comme lors de la réunion annuelle de l'année dernière et de la réunion intersessionnelle de mars 2009, la Commission a autorisé des ONG à prendre la parole en plénière. Six organisations représentant globalement les différents points de vue sur les baleines et la chasse à la baleine se sont vues accorder cinq minutes de temps de parole chacune. Les organisations choisies par leurs pairs étaient : la fédération internationale des travailleurs du transport du Japon ; l'Association des chasseurs traditionnels de mammifères marins de Chukotka (*Association of Traditional Marine Mammal Hunters of Chukotka*) ; Te Ohu Kaimoana; la Société pour la conservation des

baleines et des dauphins, la Société Humaine Internationale (*Humane Society International*) et la coalition sur l'Antarctique et l'océan austral (*Antarctic and Southern Ocean Coalition*). Ces ONG ont également parlé, pour certaines d'entre elles, au nom d'autres organisations. Des informations sur le contenu des présentations figureront dans le rapport intégral du président de la CBI/61.

17. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Les points couvrant les questions administratives et financières (points 17 à 20 du présent rapport) ont d'abord été examinés par le Comité Finance et Administration (F&A) qui s'est réuni le 17 juin.

Site Internet (www.iwcoffice.org)

Le Secrétariat a informé sur l'état d'avancement de la traduction partielle du site Internet tel que décidée par la Commission l'année dernière, en notant que grâce aux contributions de la France et de l'Espagne, la traduction des 15 pages les plus consultées du site et la traduction en Espagnol de la Convention et des Statuts étaient à présent accessibles sous forme de documents PDF sur le site. Le service de traduction automatique a été amélioré et un feed-back sur la qualité des traductions a été demandé.

Amendements aux règles de procédures et réglementations financières

La Commission a adopté les amendements suivants : (1) la note de bas de page des réglementations financières F, 'Retards de paiement des contributions', afin de préciser ce que signifie l'expression 'perçu par la Commission' dans le contexte des contributions financières ; et (2) la règle de procédure A.5 du Comité scientifique sur la participation d'organisations internationales / ONG en tant qu'observateurs, afin de l'aligner sur les révisions apportées aux règles de la Commission lors de la réunion annuelle de 2007. Il a été demandé au Secrétariat de rédiger une note de bas de page pour la règle de procédure C.5 du Comité scientifique pour préciser que la règle de la Commission sur les droits de vote (règle E.2) s'appliquait également au Comité scientifique.

Compensation en fixation de carbone

L'année dernière, la Commission a décidé de charger le Secrétariat d'entreprendre une étude sur la faisabilité et les coûts associés à la compensation des émissions de carbone découlant du fonctionnement du Secrétariat, et pour que les réunions de la CBI deviennent carbone-neutre. Cette étude devait être présentée lors de la 61^{ème} réunion annuelle de la CBI, mais en raison d'autres engagements, et bien qu'ayant entrepris des travaux préliminaires sur la question, le Secrétariat ne l'a pas finalisée. Il s'est engagé à terminer l'étude de faisabilité d'ici la réunion de 2010.

18. ASSISTANCE FINANCIERE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT MEMBRES

La question de l'assistance financière aux pays en développement s'est posée en raison de l'activité intersessionnelle importante générée par les discussions sur l'avenir de l'organisation et le fardeau financier ainsi créé pour les pays en développement membres du petit groupe de travail (SWG) sur l'avenir de la CBI. En reconnaissant ces difficultés, l'importance des discussions sur l'avenir de la CBI, le besoin de maintenir une participation équilibrée au sein du SWG et d'assurer une continuité entre les réunions, plusieurs gouvernements contractants ont fait des contributions volontaires pour les frais de participation des pays en développement au SWG. Une procédure provisoire portant sur la manière de répartir ces fonds a été élaborée par le Secrétariat en consultation avec le président et le vice-président de la Commission et le président du Comité F&A.

Compte tenu de la décision de la Commission de reconstituer le SWG pour une période supplémentaire d'une année et de désigner un groupe de soutien (cf. chapitre 23), il a été convenu de maintenir la procédure provisoire d'assistance financière aux pays en développement pendant la durée des discussions sur l'avenir de la CBI et que la question sera traitée dans le cadre de ces discussions.

19. FORMULE DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES

La mesure intérimaire adoptée lors de la 54^{ème} CBI pour calculer les contributions financières a été introduite dans le but d'alléger le fardeau financier pesant sur les pays en développement. Pour calculer les contributions, la mesure intérimaire tient compte : (1) du statut de membre ; (2) des activités de chasse à la baleine ; (3) de la taille des délégations présentes lors des réunions annuelles de la Commission ; et (4) de la capacité de payer d'un pays. Pour ce qui est de la capacité de payer, les gouvernements contractants sont affectés à l'un des quatre groupes en fonction de leur revenu intérieur brut et de leur revenu intérieur brut par habitant. La mesure intérimaire tient également compte de la position spéciale des « tous petits pays » tels que définis lors de la 57^{ème} CBI en 2005.

Seuils définissant la capacité de payer des groupes

L'année dernière, la Commission a convenu de mettre à jour les seuils définissant la capacité de payer des groupes et qu'elle procéderait à cette actualisation tous les ans. Le Secrétariat a informé des actualisations effectuées et des effets induits sur l'affectation des gouvernements contractants aux groupes selon leur capacité de paiement. L'Estonie et la République tchèque sont passées du groupe 2 au groupe 3 et l'Espagne du groupe 3 au groupe 4. Compte tenu de l'augmentation importante des contributions financières induite par ces changements de groupe, le Secrétariat a confirmé que la facilité de report du paiement contenue dans les réglementations financières (règle E.2.) de toute partie majorée de la contribution financière au 31 août suivant la « date d'échéance » standard du 28 février s'appliquait.

Date d'échéance des contributions financières

Plusieurs gouvernements contractants, tout particulièrement de pays en développement, ont indiqué qu'en raison d'un conflit entre la date d'échéance de paiement de leurs contributions financières du 28 février et leurs propres cycles budgétaires nationaux, ils encouraient souvent des pénalités de paiement tardif. La Commission a demandé au Secrétariat d'étudier les implications d'un changement de la date d'échéance et d'en faire rapport lors de la réunion intersessionnelle de la Commission. Il a été noté que si la réunion intersessionnelle se tenait avant le 28 février 2010 et que si les changements proposés aux règles de procédure de la Commission étaient notifiés suffisamment à l'avance (à savoir 60 jours), tout changement accepté par la Commission pourrait entrer en vigueur pour les contributions financières de 2009/2010.

Divers

Saint Vincent et les Grenadines a indiqué que bien qu'il relève du groupe 1 pour ce qui est de sa capacité à payer, sa contribution financière évaluée en vertu de la mesure intérimaire était supérieure à celle du groupe 2 et pratiquement aussi élevée que celle des pays figurant dans le groupe 3 en raison de sa chasse aborigène de subsistance. Il a observé que cette situation n'était pas équitable et informé qu'il soumettrait à l'approbation de la Commission une proposition visant à réduire ses contributions lors de la réunion intersessionnelle ou de la 62^{ème} CBI. Il a pris note qu'un changement éventuel adopté par la Commission n'entrerait en vigueur qu'en 2010/2011.

20. ETATS FINANCIERS ET BUDGET

La Commission a entériné les états financiers provisoires pour 2008 – 2009, sous réserve de leur audit. Elle a également approuvé le budget 2009-2010, y compris le budget consacré à la recherche et les augmentations des cotisations de la presse qui passent de 55 £ à 60 £ par organisation en 2010. Les cotisations des gouvernements non membres et des organisations intergouvernementales, de 800 £ par individu, restent inchangées. Les cotisations des ONG passeront de 500 £ à 505 £ pour le premier observateur d'une organisation et de 250 £ à 253 £ pour chaque observateur supplémentaire.

Donna Petrochenko (Australie) a été élue nouvelle présidente du Comité F&A en remplacement d'Anthony Liverpool (Antigua-et-Barbuda) arrivé au terme de son mandat de trois ans. Thomas Schmidt (Allemagne) a été élu vice-président du sous-comité budgétaire pour les deux prochaines années en remplacement de Walter Duebner (Allemagne).

21. DATE ET LIEU DES REUNIONS ANNUELLES

La proposition du gouvernement marocain d'héberger la 62^{ème} réunion annuelle de la CBI en 2010 à Agadir a été accueillie favorablement par la Commission. La réunion se tiendra à une date similaire à celle de la 61^{ème} CBI.

22. ELECTIONS ET COMITE CONSULTATIF

Cristian Maquieira (Chili) et Anthony Liverpool (Antigua-et-Barbuda) ont été élus par consensus nouveau président et vice-président respectivement de la Commission. Le Commissaire du Portugal a été élu membre du Comité consultatif pour deux ans en remplacement du Commissaire du Costa Rica.

Le Comité Consultatif comprend à présent le Président (Chili), le Vice-président (Antigua-et-Barbuda), le Président du Comité F&A (Australie), le Commissaire de Côte d'Ivoire et le Commissaire du Portugal.

23. AVENIR DE LA CBI

Lors de la réunion de Santiago, Chili, la Commission a mis en place le petit groupe de travail (SWG) pour *'déployer tous les efforts possibles afin de développer un ou plusieurs paquets qui seront soumis pour examen à la Commission'* afin de l'aider *'à dégager une solution consensuelle pour les principaux problèmes auxquels*

elle est confrontée' (c à d, les 33 éléments/problèmes identifiés comme étant importants). Le SWG devait présenter un rapport sur ses délibérations initiales à la Commission lors d'une réunion intersessionnelle au cours de laquelle d'autres instructions lui seraient données pour le mener à la 61^{ème} réunion annuelle. Cette réunion s'est tenue à Rome en mars 2009. Un rapport final devait être présenté au plus tard cinq semaines avant la 61^{ème} CBI. Le SWG s'est réuni trois fois : en Floride, Etats-Unis en septembre 2008 ; à Cambridge, R-U en décembre 2008 et à Rome immédiatement après la réunion intersessionnelle de la Commission.

A Santiago, la Commission a également mis en place un groupe de correspondance intersessionnel (GCI) sur les questions liées au Comité scientifique pour examiner, entre autres, les avantages et désavantages de scinder la réunion annuelle du Comité scientifique de celle de la Commission, des voies et moyens permettant d'accroître la participation de scientifiques de pays en développement aux travaux du Comité scientifique et de renforcer les capacités scientifiques dans ces pays, et de revoir le processus d'invitation de participants au Comité scientifique. Son rapport a été examiné lors de la réunion intersessionnelle de mars et lors de la 61^{ème} CBI.

A Madère, la Commission a examiné l'état d'avancement des discussions sur l'avenir de la CBI. Reconnaissant qu'elles n'avaient pas encore abouti, la Commission a décidé par consensus d'étendre le mandat du SWG jusqu'à la prochaine réunion annuelle (cf. résolution 2009-2, annexe A). Le SWG, à présent ouvert aux observateurs, a été chargé d'intensifier ses efforts pour arriver à un ou des *packages* pour 2010, permettant ainsi à la Commission de dégager une solution consensuelle pour les principaux problèmes auxquels elle est confrontée, en s'appuyant sur le concept d'un processus en deux étapes et les progrès dont le SWG a fait état dans son rapport à la 61^{ème} CBI. La Commission a également convenu que le président, en consultation avec le Comité consultatif, établisse un groupe de soutien avec une représentation géographique et socio-économique équitable, ainsi que des différents de points de vue existants pour lui prêter assistance dans l'orientation du processus et la préparation de documents à présenter au SWG. Le groupe de soutien est composé d'Antigua-et-Barbuda, de l'Australie, du Brésil, du Cameroun, de l'Allemagne, de l'Islande, du Japon, du Mexique, de Nouvelle-Zélande, de Saint Christophe et Niévès, de la Suède et des Etats-Unis. Il a été convenu qu'il se réunisse à Santiago, Chili, du 5 au 16 octobre 2009.

La Commission a également décidé de mettre en place un petit groupe de travail conjoint Comité scientifique et F&A pour plancher de manière plus approfondie sur les questions qui ont émergé lors des discussions du rapport du GCI et pour formuler des recommandations qui seront présentée lors de la prochaine réunion. Le groupe travaillera par correspondance. Sa composition sera organisée par le président de la Commission.

En réponse à une demande d'instruction du Comité scientifique sur la meilleure manière de poursuivre ses travaux sur les petits rorquals communs du Pacifique nord et compte tenu de son importance pour les travaux sur l'avenir de la CBI, la Commission a convenu que le Comité achève le plus rapidement possible une *revue de mise en œuvre* complète, et tente de finaliser, si possible, une *évaluation de pré-mise en œuvre* d'ici la réunion de 2010.

Annexe A
Résolutions adoptées lors de la 61^{ème} CBI

**Résolution 2009-1 sur les changements climatiques
et autres changements environnementaux et les cétacés**

Attendu que la Commission a adopté des résolutions sur l'impact des changements environnementaux sur les cétacés depuis 1980¹⁵ ;

Notant que la Commission a décidé en 1993 que le Comité scientifique accorde la priorité aux recherches sur les effets des changements environnementaux sur les cétacés afin de lui fournir le meilleur conseil scientifique pour définir les stratégies appropriées lui permettant de relever ces nouveaux défis ;

Notant que le Comité scientifique a déterminé les questions prioritaires pour les cétacés liées aux changements climatiques / environnementaux, à l'appauvrissement de la couche d'ozone et aux rayons UV-B, à la pollution chimique, à l'impact des nuisances sonores, à la dégradation de l'habitat physique et biologique, aux effets des pêches, aux maladies et cas de mortalité ;

Appréciant les efforts entrepris à ce jour par le Comité scientifique pour comprendre l'impact des changements environnementaux, à commencer par les ateliers tenus en 1995 et 1996 sur la pollution chimique et les changements climatiques / appauvrissement de la couche d'ozone qui ont abouti à l'élaboration de programmes de recherches à long terme, pluridisciplinaires et plurinationaux ;

Consciente du fait que les connaissances sur les changements climatiques ont considérablement évolué depuis le premier atelier tenu par la CBI en 1996 et que depuis, la preuve incontestable d'un réchauffement planétaire induit par les gaz à effet de serre a été démontrée, souvent à des taux dépassant les scénarios de modélisation les plus défavorables ;

Notant les travaux menés par d'autres forums internationaux sur les changements climatiques et leurs impacts sur la faune, les écosystèmes et la société humaine ;

Se félicitant du rapport de l'atelier sur les cétacés et autre biodiversité marine du Pacifique tropical oriental qui s'est tenu au Costa Rica en février 2009 ;

Se félicitant du rapport de l'atelier du Comité scientifique de la Commission Baleinière Internationale sur les cétacés et les changements climatiques qui s'est tenu en février 2009 (SC/61/Rep4) ;

Preoccupée par le constat de l'atelier du CS de la CBI, selon lequel "les changements climatiques auront un impact négatif sur au moins certaines espèces et populations, notamment celles dont l'aire de distribution géographique est petite et/ou limitée, celles déjà affectées par d'autres activités humaines et celles vivant dans des environnements soumis aux changements les plus rapides Pour ces espèces, le risque accru d'extinction potentielle est réel."

Par conséquent, la Commission :

Enterine les résultats de l'atelier sur les changements climatiques et les recommandations associées du Comité scientifique, figurant au document IWC/61/Rep1, y compris la nécessité d'étendre les efforts pluridisciplinaires internationaux en cours et la coopération avec d'autres organisations concernées ;

Demande aux Gouvernements Contractants d'intégrer les considérations liées aux changements climatiques dans leurs plans de conservation et de gestion ;

Mandate le Comité scientifique de poursuivre ses travaux d'étude sur les changements climatiques et les impacts d'autres changements environnementaux sur les cétacés, s'il y a lieu ;

Appelle les Gouvernements Contractants, OIG et ONG à soutenir l'extension de ces importants travaux ;

Demande au Secrétariat de transmettre la présente résolution et le rapport de l'atelier (SC/61/Rep 4) aux organisations et réunions concernées, y compris notamment la Conférence mondiale sur le climat, la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en temps opportun pour leurs prochaines réunions ; et

Appelle tous les Gouvernements Contractants à prendre urgemment des mesures visant à réduire le rythme et l'étendue des changements climatiques.

¹⁵ Cf. résolutions 1980 – annexe 10 ; 1981 – annexe 7 ; 1992 – annexe 2 ; 1993 – annexe 12 ; 1993 – annexe 13 ; 1994-13 ; 1995-10 ; 1996-8 ; 1997-7 ; 1998-5 ; 1998-6 ; 1999-5 ; 2000-6 ; 2000-7 et 2001-10.

Résolution 2009-2 par consensus relative à la prolongation du mandat du petit groupe de travail sur l'avenir de la CBI jusqu'à la 62^{ème} réunion annuelle de la Commission

Admettant que:

- (1) la CBI se trouve à la croisée des chemins, confrontée à des désaccords fondamentaux quant à sa nature et sa finalité ;
- (2) la ligne de conduite future de la CBI doit être définie par un large accord ;

Rappelant que:

- (1) la 60^{ème} CBI a décidé par consensus de constituer un petit groupe de travail sur l'avenir de la CBI (SWG) - (Annexe B de IWC/60/24) ;
- (2) le petit groupe de travail n'a pas été en mesure d'atteindre son objectif ambitieux, à savoir parvenir à un / des paquets sur l'avenir de la CBI, en vue de leur examen lors de la 61^{ème} réunion de la Commission, mais a recommandé que 'les efforts en cours soient poursuivis pendant une année supplémentaire et que des décisions soient prises lors de la 62^{ème} CBI'.

En conséquence, la Commission **décide** par consensus :

- (1) d'intensifier ses efforts en vue de parvenir à un paquet / des paquets au plus tard, lors de la 62^{ème} CBI (2010) ;
- (2) de reconfirmer les principes selon lesquels rien n'est convenu jusqu'à ce que tout soit convenu et que tout paquet doit être perçu comme étant équitable et équilibré ;
- (3) de prendre appui sur le concept d'un processus en deux étapes et sur les progrès constatés dans le document IWC/61/6 ;
- (4) de reconfirmer que les discussions sur les questions de fond seront menées sans préjudice des principes des membres de la CBI ;
- (5) de reconduire le petit groupe de travail pour une durée supplémentaire d'une année, conformément aux dispositions initiales de son mandat ; et
- (6) de modifier le *mode opératoire* de la manière suivante :
 - (a) Le processus devra se conformer aux principes suivants arrêtés lors de la 61^{ème} CBI :
 - (i) reconnaître les avantages de la miniaturisation et d'un système efficace de communication ;
 - (ii) impliquer les délégations qui sont mandatées pour s'engager dans des discussions constructives visant à parvenir à un accord par consensus ; et
 - (iii) autoriser le président de la CBI à programmer, à sa discrétion, une ou des sessions de négociation à huis clos et à durée indéterminée lorsque les circonstances auront mûri;
 - (b) Le président de la CBI désignera, en consultation avec le Comité consultatif, un groupe de soutien comprenant une représentation géographique et socioéconomique équitable, et un éventail de points pour l'aider à formuler des instructions par rapport au processus et l'assister dans la préparation des documents à soumettre au petit groupe de travail ;
 - (c) Le petit groupe de travail devra fonctionner sur la même base que la Commission pour ce qui concerne son ouverture aux observateurs ;
 - (d) Le président de la CBI devra, en consultation avec le groupe de soutien, élaborer un plan de communication pour s'assurer que les Gouvernements Contractants et la société civile reçoivent des informations complètes et actualisées sur l'état d'avancement du processus ;
 - (e) Le président de la CBI peut, en consultation avec le groupe de soutien, désigner des experts externes indépendants et/ou des facilitateurs dans le but d'assister le processus du petit groupe de travail ;
 - (f) Le petit groupe de travail devra soumettre son rapport final à la Commission au plus tard cinq semaines avant la 62^{ème} CBI ;

- (7) de continuer à travailler sur les questions restantes de la 'catégorie (a) et de la catégorie (b)' conformément aux Annexes E et F du document IWC/61/6 et les achever au plus tard avant la fin de la période transitoire de 5 ans.

Annexe B
Prises effectuées par les pays membres de la CBI au cours de saisons 2008 et 2008/2009

	Rorqual commun	Baleine à bosse	Rorqual boréal	Baleine de Bryde	Petit rorqual	Cachalot	Baleine franche	Baleine grise	Opération
Atlantique nord									
Danemark									
(Groenland occidental)	14 ¹	-	-	-	153 ²	-	-	-	Chasse aborigène de subsistance
(Groenland oriental)	-	-	-	-	1	-	-	-	Chasse aborigène de subsistance
Islande	-	-	-	-	38 ³	-	-	-	Chasse commerciale sous réserve
Norvège	-	-	-	-	536 ⁴	-	-	-	Chasse commerciale sous objection
St. Vincent & les Grenadines	-	2 ⁵	-	-	-	-	-	-	Chasse aborigène de subsistance
Pacifique nord									
Japon	-	-	100	50	171 ³	2	-	-	Permis spécial
Corée	-	-	-	-	6 ⁶	-	-	-	
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	2	130 ⁷	Chasse aborigène de subsistance
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	50 ⁸	-	Chasse aborigène de subsistance
Antarctique									
Japon	1	-	-	-	680 ⁵	-	-	-	Permis spécial

¹ Y compris 3 harponnés et perdus.

² Y compris 5 harponnés et perdus et 2 communiqués comme infractions.

³ Y compris 2 perdus.

⁴ Y compris 4 perdus.

⁵ Y compris 1 perdue.

⁶ La République de Corée a communiqué que 6 petits rorquals avaient été délibérément tués en 2008 (cf. IWC/61/Rep 4 pour de plus amples précisions). Elle a également communiqué que 8 petits rorquals supplémentaires avaient été délibérément tués en 2007, lesquels avaient été omis dans les rapports de l'année dernière.

⁷ Y compris 3 harponnées et perdues et 10 baleines 'puantes'.

⁸ Y compris 12 harponnées et perdues.